



Le Domaine des EPF investit davantage dans la promotion de l'égalité des chances

Lors de sa séance des 18 et 19 mai 2022, le Conseil des EPF a pris acte du compte rendu sur les mesures déployées pour promouvoir l'égalité des chances. Les institutions du Domaine des EPF ont dépassé les valeurs cibles fixées pour les dépenses financières à atteindre dans ce contexte. Le compte rendu est soumis au Conseil des EPF tous les deux ans. Le Conseil des EPF a adressé ses remerciements au professeur Gian-Luca Bona, directeur de l'Empa et membre du Conseil des EPF durant de longues années, qui prendra sa retraite fin mai. Par ailleurs, il a délibéré sur l'expertise externe relative au respect, par l'ETH Zurich, du règlement de procédure en cas de soupçon de comportement incorrect dans le contexte scientifique. L'expertise a conclu qu'il n'y avait aucun indice permettant de penser que l'ETH Zurich aurait commis de graves manquements à ses obligations ou qu'elle aurait pris des décisions arbitraires durant la procédure d'examen préliminaire.

Zurich/Berne, le 19 mai 2022

Compte rendu sur les mesures déployées pour promouvoir l'égalité des chances

En 2021, le Conseil des EPF a approuvé la Stratégie des genres 2021–2024, qui vise à améliorer l'équilibre des genres au sein du Domaine des EPF et à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. En vertu de cette stratégie, les institutions du Domaine des EPF doivent allouer à partir de 2021 0,5% de la contribution financière annuelle de la Confédération à des mesures appropriées (contre 0,4% en 2020). Il ressort des rapports bisannuels des six institutions que cette valeur cible a été dépassée pour atteindre 0,89%. Avec des investissements représentant quelque 16 millions de francs en 2021, l'évolution de la carrière des femmes à tous les niveaux a mobilisé la majeure partie des ressources. Les coûts pour les structures de garde d'enfants ainsi que les mesures d'ancrage du principe d'égalité des chances au sein des institutions du Domaine des EPF ont été d'autres postes de dépenses notables.

Départ à la retraite de Gian-Luca Bona, directeur de l'Empa

Le Conseil des EPF a adressé ses remerciements au professeur Gian-Luca Bona, qui quittera ses fonctions de directeur de l'Empa et de membre du Conseil des EPF exercées durant de longues années et deviendra par ailleurs professeur honoraire de l'ETH Zurich et de l'EPFL. Gian-Luca Bona a pris ses fonctions de directeur de l'Empa (Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche) en 2009. A ce poste, il a fait de cet établissement de recherche une référence en matière de recherche sur les matériaux et de technologies innovantes. Son engagement sur plusieurs fronts dans la recherche et l'industrie a conforté l'Empa dans son rôle de moteur de l'innovation au service de l'économie et de la société. L'Empa se distingue par son souci permanent de trouver des solutions durables pour donner les moyens à l'industrie de relever les défis à venir. Les connaissances acquises dans le cadre des activités de recherche de l'Empa peuvent être transformées en innovations adaptées au marché grâce à de nombreux partenariats avec l'industrie et l'économie.

Gian-Luca Bona a entamé sa carrière au laboratoire de recherche d'IBM à Rüschlikon après avoir obtenu un doctorat en physique à l'ETH Zurich. Directeur de recherche puis chef de département dans le laboratoire de recherche d'IBM à San Jose, Californie, il a dirigé la section *Science and Technology* et assumé la responsabilité de multiples projets de recherche et développement. Le Conseil fédéral a nommé Gian-Luca Bona en décembre 2018 en tant que membre du Conseil des EPF chargé de représenter les quatre établissements de recherche que

sont le PSI, le WSL, l'Empa et l'Eawag. Tanja Zimmermann lui succèdera à la direction de l'Empa le 1^{er} juin 2022.

Départ à la retraite de l'ancien président de l'ETH Zurich Lino Guzzella

Le professeur Lino Guzzella, actuellement professeur ordinaire de thermotronique au Département de génie mécanique et des procédés, partira à la retraite fin janvier 2023. Ancien chef d'institut et de département, il a profondément marqué l'ETH Zurich en sa qualité de recteur (2012 à 2014) et de président (2015 à 2018). Sous son égide, l'ETH Zurich a pu consolider encore son réseau international et sa réputation en tant qu'université de premier plan, sur fond de concurrence toujours plus âpre.

Expertise externe relative au respect, par l'ETH Zurich, du règlement de procédure en cas de soupçon de comportement incorrect dans le contexte scientifique

La direction de l'ETH Zurich a proposé au Conseil des EPF de demander une expertise externe pour établir dans quelle mesure, au cours des dernières années, l'Ecole s'était conformée au règlement de procédure en cas de soupçon de comportement incorrect dans le contexte scientifique à l'ETH Zurich pendant la procédure dite d'examen préliminaire. Cette expertise avait uniquement pour finalité de vérifier dans quelle mesure le droit de procédure de l'ETH Zurich lors de la procédure dite d'examen préliminaire avait été respecté et non pas de réexaminer *a posteriori* certains cas précis sur le plan matériel. Le panel d'expertes et d'experts a conclu dans son rapport qu'il n'y avait aucun indice permettant de penser que l'ETH Zurich aurait commis de graves manquements à ses obligations ou qu'elle aurait pris des décisions arbitraires durant la procédure d'examen préliminaire. Les services responsables se sont toujours efforcés d'agir pour le mieux et dans le souci de résoudre les conflits le plus directement possible avec les personnes impliquées. Par ailleurs, il n'existe aucun élément probant de nature à étayer la thèse d'une situation de partialité, d'un conflit d'intérêts ou d'une discrimination de genre. Il s'avère au contraire que certaines des clarifications effectuées sont allées au-delà de ce que prévoit le règlement de procédure en vigueur. Dans le cadre de leur analyse, le panel d'expertes et d'experts a aussi constaté un potentiel d'amélioration concernant les règles et les processus actuels. L'ETH Zurich, qui a pour souci permanent d'améliorer ses processus, s'emploiera à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport d'expertise. Le Conseil des EPF s'en félicite et salue également les progrès notables déjà réalisés par la direction de l'ETH Zurich ces dernières années dans l'amélioration des différentes procédures. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet en cliquant sur le lien suivant (en allemand):

<https://ethrat.ch/de/externes-gutachten-vorpruefungs-verfahren-wiss-integrirt-eth-zuerich/>

Renseignements

Gian-Andri Casutt, responsable de la communication

T +41 58 856 86 06

gian.casutt@ethrat.ch

Conseil des EPF, Hirschengraben 3, 3011 Berne, www.cepf.ch

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag.

Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement des institutions, organise le contrôle stratégique et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.